

PANGRAM[®] 4 %

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 12-05-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Bovins (veaux), chiens et chats.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux :

- traitement des infections entéritiques, et septicémiques dues à des germes sensibles à la gentamicine.

Chez les chiens et les chats :

- traitement des infections urinaires dues à des germes sensibles à la gentamicine.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie intramusculaire ou intraveineuse lente.

Posologie

- Veaux

3 000 UI de gentamicine par kg de poids vif toutes les 8 heures, pendant 3 jours, soit 0,75 ml de solution injectable pour 10 kg de poids vif toutes les 8 heures pendant 3 jours.

Les injections répétées doivent être réalisées sur des sites d'injection différents.

- Chiens et chats

8 000 UI de gentamicine par kg de poids corporel toutes les 8 heures pendant 3 jours, soit 2 ml de solution injectable pour 10 kg de poids corporel toutes les 8 heures pendant 3 jours.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Principe actif :

Gentamicine (sous forme de sulfate) 40 000 UI

- Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 1,30 mg

Parahydroxybenzoate de propyle 0,20 mg

Bisulfite de sodium en solution 1,63 mg

Principes actifs / Molécule

Gentamicine, Parahydroxybenzoate de propyle, Parahydroxybenzoate de méthyle, Bisulfite de sodium

Forme pharmaceutique

Solution

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance, devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Usage vétérinaire. Respecter les doses prescrites.

Temps d'attente

Toutes cibles :

En raison de l'accumulation de gentamicine dans le foie, les reins et au site d'injection, il convient d'éviter tout traitement répété pendant le temps d'attente.

Bovins :

Viande et abats : 214 jours.

Lait : en l'absence de temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiquesLa gentamicine est un antibiotique du groupe des aminosides. Son spectre d'activité inclut les germes Gram - (*Escherichia coli*, *Salmonella*, *Pasteurella* sp., *Pseudomonas aeruginosa*) et certains Gram + pathogènes, notamment les staphylocoques et les streptocoques.

La gentamicine a une action bactéricide concentration dépendante. Elle agit en inhibant la synthèse protéique des bactéries par action directe sur le ribosome bactérien en se fixant sur le site A.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration intramusculaire de gentamicine chez le veau à la dose de 4000 UI/kg, les pics sériques sont atteints en moins d'une heure et sont supérieurs à 10 UI/mL.

L'absorption par voie intramusculaire est complète (comprise entre 90 et 100 %). Le temps de demi-vie terminale est de l'ordre de 8 à 9 heures.

L'élimination est principalement rénale.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'insuffisance rénale grave.

Ne pas utiliser en cas d'allergie connue à la gentamicine ou à toute autre substance du groupe des aminoglycosides.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Les aminoglycosides peuvent entraîner une néphrotoxicité.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

À utiliser avec précaution chez les animaux insuffisants rénaux, en cas de déshydratation ou d'hypovolémie.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après utilisation.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux aminoglycosides doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

En cas d'apparition, après exposition au produit, de symptômes tels qu'une éruption cutanée, consulter un médecin et montrer la présente mise en garde. Un gonflement au niveau du visage, des lèvres ou des paupières ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves et nécessitent des soins médicaux urgents.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Les études de laboratoires n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes ou embryotoxiques. Cependant, l'innocuité n'a pas été établie chez les espèces cibles pendant la gestation et la lactation.

L'utilisation du produit en cas de grossesse ou de lactation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établi par le vétérinaire.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Les aminoglycosides peuvent entraîner une ototoxicité lors de surdosage ou d'emploi prolongé.

Lors de surdosage massif, la gentamicine peut induire un blocage neuromusculaire entraînant une paralysie flasque et une dépression cardiorespiratoire qui peuvent être combattues par l'administration de calcium par voie intraveineuse.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Ne pas associer avec la colistine injectable, les sulfamides, le furosémide et les autres substances néphrotoxiques.

Incompatibilités

Le médicament ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Après ouverture : à conserver dans l'emballage d'origine.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065m LID

06516 CARROS - France

Classification ATC Vet

- QJ01GB03

Laboratoire



VIRBAC France

Espace Azur Mercantour

3^e rue LID

06510 CARROS

<http://fr.virbac.com>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2135189 3/1983

Date de première autorisation

1983-03-04

Présentation et quantité

PANGRAM[®] 4 % Flaçon de 50 mL

Code GTIN : 03597132216067

PANGRAM[®] 4 % Flaçon de 100 mL

Code GTIN : 03597132216043

PANGRAM[®] 4 % Flaçon de 250 mL

Code GTIN : 03597132216050